L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 23 OCTOBRE 1884.

Spectacles, Bals, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Commençant Dimanche, 19 Octobre MATINEES MERCREDI ET SAMEDI,

Le grand succès Métropolitain,

Only a Woman's Heart,

Où paraîtra l'acteur M. NEWTON BEERS comme "Roger, un citoyen du Monde", secondé par Mlle MARIE MANZIO,

Et une Troupe de New York, choisie avec soin.

C. R. GARDINER, Propriétaire et Directeur.

Dimanche, 26 octobre—THATCHER PRIMROSE AND WEST MINSTRELS. 18 oct—

THEATRE ST-CHARLES DE BIDWELL.

UNE SEMAINE SEULEMENT. Commençant Dimanche, 19 Octobre. MATINEES, MARDI ET SAMEDI. Gallagher, Gilmore & Gardner's, l'extravagance

DEVIL'S AUCTION.

Sous la direction de Chas H. Yale.

Magnifiques décors et très riches costumes, musique originale, spécialités surprenantes, délicieux ballets, transformations instantanées, le tout joué par une très forte troupe dramatique, composée d'acrobates, danseurs et danseuses etc. DIMANCHE, 26 octobre—FRANK MAYO. 18 oct—

NOUVEAU PAVILLON EN FER DE FARANTA, Au coin des rues Bourbon et Orléans, La plus grande salle de spectacle qui existe. OUVERTURE PROCHAINE. Pièce de début: **MAZEPPA,** Avec la célèbre écuyère Mlle ZOE LAYTON, et sa magnifique jument arabe GIPSEY. **Nouvelle troupe dramatique—Superbes décors nouveaux—Costumes élégants—Musique et Chœurs—Troupe de ballet au complet et 50 comparses.**

N'OUBLIEZ PAS CECI, que le prix d'entrée reste le même qu'autrefois. Entrée 10 cts. Sièges réservés, 25 cts.

☞ On demande des comparses, hommes et femmes, pour le ballet. S'adresser au nouveau Pavillon à M. W. M. Paul, directeur de la scène de 10 h. à midi. 23oct—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.	
Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivières	20,305 94
Primes totales	$293,488 98
Moins les primes non échues	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai 1884	$222,248
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$105,667 03
Sur les risques maritimes	6,553 87
Sur les risques de rivières	6,104 92
taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 99
Réassurances et primes remboursées	21,137 18—$155, 6 9
Profits	$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:	
Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 24

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et recte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment, pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPÉRO, J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY, JOS A. SHAKSPEARE
D. FATJO, JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE, B. W. TAYLOR.
17 nis

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que Ulcères, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous, et Eruptions de la Peau, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.

Je suis, avec respect,

MRS. ANN O'BRIAN."

148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

☞ Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, MR. B. W. BALL, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, *je me servis* de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimulatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les **Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale,** les **Catarrhes, la Débilité Générale,** et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,

Médaille d'Or, Paris 1878. Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brévété pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. ☞ Offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

18nov—

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une domestique de maison, pour s'occuper du ménage, au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 22 oct—

Des ouvriers peintres décorateurs en bâtiment se recommandent à la population pour l'entreprise de la peinture à des prix exceptionnellement avantageux. S'adresser au No 55 rue Bourbon, à M. Bucheton. 21oct—1 sem

A LOUER.

A louer—Dans une famille privée plusieurs bonnes chambres garnies. S'adresser au No 270 rue Royale, entre Hôpital et Ursulines. 22 oct—8f.

A louer.—Belle résidence pour nombreuse famille, 199, rue Villeré, avec toutes les commodités, jardin sur le côté. Conditions raisonnables pour un bon locataire. S'adresser au magasin de gants, 10, rue Bourbon. 22 oct—5f

A louer—Rue Kerlerec, entre Marais et Villeré, une jolie maison neuve, ayant cinq chambres, cuisine, chambre à bain, avec installations, gaz partout, cuve de 3000 gallons, hangar, etc. S'adresser au No 195 rue St Claude, entre Dumaine et Ste Anne. Loyer $30 par mois. 19oct—Dim Mar Jeu Dim

A louer—La résidence No 313 rue Esplanade. S'adresser No 321 rue Esplanade. 19oct au 31 inclu.

A louer, la grocerie et résidence encoignure St Philippe et Rempart, en totalité ou en partie. Aussi les deux résidences attenantes, en ce moment en réparations. S'adresser à LAURENT LACASSAGNE, No 97 rue Decatur. 12oct—an31 3f p se

A VENDRE.

A vendre—Débit de Café au lait. S'adresser à Jacob Schwob, débit de café, North End, Dryades Market. 23 oct—1f

A vendre—Des balcons, vérandahs, colonnes, barrières, lits, grille de tombe; volets, portes de caveaux, office et banque, presse, balance, poulies, table, machine à vapeur, 4 chevaux, scie, fourneau tolle et fer-blanc pour couverture, etc.—De plus: Une maison à 3 chambres avec 4 terrains, rue Poeman, 69 pieds sur 320 pieds, près Mandeville; un lot de portes cadres et persiennes, une tombe au cimetière St-Louis, rue Basin. S'adresser, F. A. Mangia, 74 Ste-Anne, de 7 à 8 et de 1 à 2.—Demande des apprentis serrurier. 19oct—7f

A vendre—Une confiserie et tout ce qu'elle renferme, avec accessoires, comprenant deux comptoirs en marbre, vins et liqueurs, ustensiles de cuisine, etc., le tout en parfait état. S'adresser à Mme F. Lefoul, coin Toulouse et Bourbon. 17oct—2 sem.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille* 20 avril—

Transfert de bureau.—A. WILLOZ, courtier, a transféré son bureau au coin des rues Baronne et Gravier. 24 sept—1m

INSTITUTIONS.

Classe d'espagnol.

MLLE B. de MIRANDA ouvrira une classe d'espagnol à l'Institution Curto, coin St Philippe et Prieur, le premier LUNDI de novembre, de 5 à 6 heures du soir. Prix par élève, 50 cts par semaine, pour trois leçons par semaine,—le Lundi, le Mercredi et le Vendredi. Les personnes—dames et demoiselles,—qui voudront faire partie de la classe sont priées de s'adresser à Mme Curto, coin St. Philippe et Prieur, ou chez Mlle de Miranda, No 514 rue Magazine. 17 oct—1 mois

PENSIONNAT

SOUS LA DIRECTION DES

DAMES URSULINES

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

OUVERTURE des classes MERCREDI, les octobre 18 4. Réduction de Prix. Pension et Enseignement $18 par mois, payable d'avance par mois ou par trimestre. Pour plus amples informations, s'adresser au Couvent même, ou à la branche coin des rues Remparts et Esplanade, ou à MM Lafitte & Dufilho. 19 St-Louis. 2oct—1m

COLLEGE ST. ISIDORE.

Coin Peters et Reynes, 3e district, Nlle-Orléans

CE pensionnat offre toutes les facilités désirables pour une instruction chrétienne et commerciale. L'enseignement comprend en outre le français et l'allemand. Situation excellente. Conditions raisonnables. Pour le catalogue, s'adresser au

Rév. J. SCHERER, C. S. C. Président.

21 sept—1 mois, Dim. Mar. Jeu.

INSTITUT MARKEY & PICARD,

Au coin des rues Esplanade et Rocheblave, Nlle-Orléans.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR JEUNES FILLES.

Les cours réguliers recommenceront LUNDI, 1er septembre.

Pour plus amples informations ou prospectus, s'adresser à l'Institut. 28 août—3m Mar,J,D.

JEFFERSON ACADEMY.

No. 95 rue Conti,

Entre Bourbon et Dauphine.

Dirigé par

WILLIAM HENRY.

La 48e session annuelle commencera lundi, 1er septembre, 1884.

Les classes du soir seront rouvertes le même jour.

24 août au 1 sept—1 sept au 21 oct—mar jeu dim

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat.

Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand après à l'institut 17 août—

Leçons d'Espagnol.

Mlle. B. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, No 514, rue Magazine, près Felicity.

26mars—

Avis d'Election

BUREAU DU SHERIF CIVIL, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1884.

EN VERTU D'UNE PROCLAMATION émise par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane en date du 11 août 1884 ordonnant qu'une élection ait lieu

Mardi le 4me jour de Novembre 1884

(le deuxième mardi après le premier lundi du dit mois), de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi dans le but suivant, savoir:

1. D'élire au scrutin général huit électeurs du Président et du Vice-Président des Etats-Unis, dont deux représentant l'Etat en général, et six les différents districts électoraux de l'Etat;

2. D'élire des Représentants pour représenter l'Etat de la Louisiane au Quarante-Neuvième Congrès des Etats-Unis, lesquels doivent être élus par les suffrages des électeurs des différents districts congressionnels, pour une durée de deux années, à dater du 4me jour de mars 1885;

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la Session Extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

Mardi, le 4e jour de Novembre 1884,

(le mardi suivant le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après midi dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection que désignera le gouvernement municipal de la Nouvelle Orléans, dans le but de voter pour les officiers suivants, ainsi que l'ordonne la proclamation ci-dessus mentionnée, savoir:

1° Huit Electeurs du Président et du Vice-Président des Etats-Unis, dont deux représentant l'Etat en général et six les différents districts électoraux de l'Etat.

2° Deux représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au quarante-neuvième Congrès des Etats Unis, lesquels seront élus par les électeurs qualifiés des deux districts congressionnels suivants (dont tout partie la ville de la Nlle-Orléans et la paroisse d'Orléans), pour le terme de deux ans, à dater du quatrième jour de mars 1885, savoir:

Un représentant du premier district congressionnel, composé des troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et quinzième wards de la ville de la Nlle-Orléans, (ainsi que des paroisses Plaquemines et St-Bernard.)

Un représentant du deuxième district congressionnel, composé des premier, deuxième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix septième wards de la ville de la Nlle Orléans, (ainsi que des paroisses Jefferson, St. Charles, St. Jean Baptiste et St. Jacques.)

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans, 4 oct—au 4 nov.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 195, RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent: En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er octobre 1884.

Auguste Jean Louis	Jovinet Jeanne
Abadie Jean	Labory Jeanne Marie
Abadie Jean Dominique	Lamolle Marie (épouse Bardou)
Abrial Jean Marie	Ludwig Jacques
Blondel Joseph	Larrieu-Labordenave Jean
Blot Arthur	Longuau
Beslay ex maréchal des logis chef	Montagu François
Baron Jean	Monnier Lazare
Beyron Jean Pierre	Mouniex André
Bineau M. et Mme	Martin Jean
Brogoul Antoine	Meyer Jean Nicolas
Canat de Chavry Louis	Mourlan François
Carrière & sons Seixas syndic	Nassant Jean Baptiste
Charvet Joseph	Prat dit Gaston Marigny
Chéchin Charles	Pétrel Joseph
Courtiade Jacques	Pêna Frank
Capdevielle Charles	Prudhomme Louis et André
Conoy Alexandre	Petutpas comte de Anglade
Claverille Jean Marie	Paoli J D N E
Dupuy Mme Vve	Piffet Jean Baptiste
Despax Jean Marie	Rhétoré Clovis
Daset Dominique Albert Marcel	Riquet Mlle Léonie
Duclos François de Miélan	Rousseau Victor
Delavallade Benjamin	Raisin Mme Louis
Dufort Henri	Riquet Eugène et
Escudé Gabriel	Riquet Eugénie
Faure Silveste Casimir	Ruffier Charles
Gauthier Emile	Saint-Upery Bernard
Godin Mme	Schwartz et Madeleine Rapp
Gasfroy Vve née de la Motte	Saillant Ephécine
Goublanc Pierre	Tarnaud Baptiste
Guérin Michel Jean et Marguerite	Vignes Jeanne Vve Ladoux
Guérin Toussain	Vogelsalt Marguerite
Guérin Michel	Williams Edouard et
Guinot M	Mme Jeanne Camille Cremonet.
Hourcé Firmin	

La Nlle-Orléans, le 1er octobre 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

Christian Woman's Exchange.

Salles 41 et 43 rue Bourbon.

LE Conseil de Direction de cet "Exchange" devant exposer des travaux de femme à l'Exposition Universelle de l'Industrie qui doit s'ouvrir à la Nlle-Orléans en décembre 1884, sollicite la coopération des femmes de tous les pays. Il serait important que l'on se mît immédiatement à l'œuvre.

Le Comité de l'Exposition de "l'Exchange" fera toutes les démarches nécessaires auprès de la Direction de l'Exposition, et le secrétaire de l'Association fournira les renseignements dont on pourra avoir besoin.

L'exhibition des articles envoyés aura lieu aux risques des personnes qui exposeront.

L'administration adoptera des règlements en vertu desquels des doubles des articles exhibés pourront être vendus et livrés immédiatement et d'autres articles livrés à la clôture de l'Exposition.

M. E. AUZE, Secrétaire. 12août—

Avis aux Votants.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans. Bureau du Contrôleur de l'Enregistrement, Bâtisse des Cours, rue du Camp, vis-à-vis la Place Lafayette, Nlle-Orléans, 26 août 1884.—Les personnes désirant se faire enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, et de 4 heures de l'après-midi à 7 heures du soir, jusqu'au 25 octobre 1884, les dimanches et les jours de fêtes légaux exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette dernière date pour la révision et la préparation des livres (poll books). Les certificats d'élection émis en 1880 et depuis, quand le votant n'a pas changé de domicile, seront bons pour la prochaine élection.

ROB'T. BREWSTER, Contrôleur de l'Enregistrement. 27 août—2m.

Restaurants.

Restaurant français et Salon d'huîtres de Jules.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis et au public en général qu'il a ouvert un Restaurant et un Salon d'huîtres au No 169 RUE DES REMPARTS, près du marché Poydras, où l'on trouvera tout ce qu'il y a de meilleur provenant du marché ou du lac. Vins et liqueurs de choix.

JULES MANAUD, Propriétaire. 11 oct—3m,M,J,D

M. P. FORGET a l'honneur d'annoncer à ses amis ainsi qu'au public en général, qu'il a fait l'ouverture de son restaurant 40 rue Dauphine où ils trouveront comme par le passé ce que le marché offre de mieux. Chambres garnies pour voyageurs avec pension par jour, à la semaine ou au mois à des prix modérés. Repas à toute heure. 2oct—1m

M. JOHN BOSIO a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il fera MERCREDI prochain 1er octob. 1884 l'ouverture de son restaurant bien connu Les Quatre Saisons. Ils y trouveront comme par le passé tout ce que le marché offre de mieux. Service irréprochable. Vins fins, etc., à des prix modiques. 28 sept—1m

RESTAURANT PIZZINI,

183 RUE DU CANAL,

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.

MATHIEU & P. PIZZINI,

PROPRIETAIRES.

Téléphone dans la maison

31 oct—1an

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les femmes, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT.. $600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des risques d'incendie

W. R. LYMAN, Président
CHAS. H. DOLSEN, Vice-Président
CHAS. E. RICE, Secrétaire

Directeurs:

Samuel H. Kennedy,	Paul E. Mortimer
Victor Meyer,	Joseph Bowling
W. B. Conger,	S. Hernsheim
George W. Sentell,	Edward Nalle
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman	Louis Prados,
U. Marinoni,	Harry L. Flank
Lucien Delery,	A. H. Steward,
Charles H. Dolsen,	Samuel Katz,
Reuben G. Bush	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. C. Conlon,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Guilis,	A. Rosenfeld,
Wm R. Lyman,	C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas

15 jui—1 an

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS,

NO. 101 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:		
On fire risks		$255,251 36
On marine risks		17,931 68
On river risks		20,305 94
Total premiums		$293,488 98
Less unearned premiums		71,240 00
Net earned premiums 31st May, 1884		$222,248 98
Losses paid—		
On fire risks	$105,667 03	
On marine risks	6,553 87	
On river risks	6,104 92	
Taxes and expenses less interests	15,843 99	
Reinsurances and returns premiums	21,137 18	
		155,306 99
Profits		$66,941 99

The company has the following assets:

Real estate	$247,045 88
City time	2,000 00
Bank, railroad and other stocks	63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge	162,590 32
Bills receivable	69,964 67
Premium in course of collection	21,926 85
New Orleans Water Works Co	7,430 50
Stock of Vallette Dry Dock Co	11,362 50
Louisiana consols	15,626 25
Cash on hand	46,280 58
	$648,151 34

The company has paid the usual TEN PER CENT, interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

P. Maspero,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith,	J. J. Fernandes,
D. Fatjo,	Paul Fourchy,
Jos. A. Shakspeare,	D. A. Chaffraix,
B. W. Taylor,	Chas Lafitte.

17 juin—

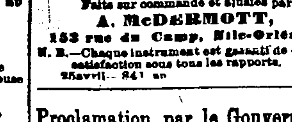

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril—841 an

Proclamation par le Gouverneur

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

Conformément aux résolutions adoptées par le Bureau de Santé de l'Etat, et en vertu des lois décrétées dans ce but, moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'émets la présente proclamation pour amender celle qui a été promulguée le 16 avril 1884 au sujet de la quarantaine, et pour réduire la durée de la dite quarantaine de dix à cinq jours. Ce changement s'opérera à partir du 1ER OCTOBRE 1884.

En outre, tenant compte de la recommandation du Bureau de Santé, j'ordonne que toutes les restrictions quarantenaires et toute détention de navires arrivant dans un port quelconque de l'Etat de la Louisiane, soient complètement suspendues à partir du 31 octobre 1884. Il est bien entendu que rien dans la présente proclamation ne sera interprété de manière à altérer ou modifier les mesures déjà prises par le dit Bureau de Santé à l'endroit des navires arrivant de ports où sévit le choléra.

En foi de quoi j'appose ici ma signature, accompagnée du sceau de l'Etat de la Louisiane, en cette ville de Baton-Rouge, ce 27e jour de septembre 1884.

Par le Gouverneur, S. D. McENERY.

OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

30sept—8f

L.S.L.

QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION —DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE —DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 11 NOVEMBRE 1884.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'as rance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

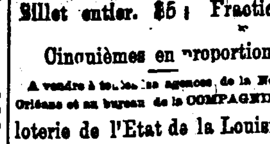

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser les lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward Miller vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,466—En vertu d'un ordre de vente en date du 8 octobre 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 novembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement ville de Carrollton, paroisse Jefferson, dans cet Etat, dans l'îlet désigné par le numéro "Onze C" sur le vieux plan de la dite ville de Carrollton, maintenant îlet numéro quatre-vingt huit sur le nouveau plan du dit Septième District qui est borné par les rues Levée, Deuxième, Jefferson et Camp[illegible]. La dite portion de terre étant composée de tout le lot numéro douze et de la plus grande partie du lot numéro onze et d'une petite partie du lot numéro dix. La dite portion du lot numéro dix mesure dix-sept pieds et un pouce de face à la rue Deuxième sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne du lot numéro onze, commençant à la rue Deuxième et soixante-cinq pieds trois pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne qui la divise de l'autre portion du dit lot numéro dix, puis une autre profondeur en fermant graduellement de la ligne qui le divise du lot numéro onze; la dite portion du lot numéro onze mesure trente pieds de face à la rue Deuxième, soixante-cinq pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro douze, quatre-vingt six pieds trois pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot numéro dix, commençant à la rue Deuxième, puis une autre profondeur sur une ligne oblique vers la rue Jefferson jusqu'à la rue Deuxième, et vingt-sept pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Levée, et le dit lot numéro douze mesure trente pieds de face à la rue Deuxième, trente-cinq pieds de face à la rue Jefferson et soixante-cinq pieds et six pouces de profondeur sur la dite ligne du lot numéro onze.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 oct—14 21 28 nov4 11 15

D. H. Carroll vs. Geo. W. Cary.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 3776.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 29 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une croix en diamant de valeur qui peut être vue au bureau du shérif.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

18 oct—18,25,29

Albert B. Lehde vs. Mme Mary Bevan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 12,117—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 novembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet 251, qui est borné par les rues St Patrick, St David, Harmonie et Septième; le dit terrain ou portion de terrain, formant le coin des rues Harmonie et St Patrick, mesure, d'après un plan fait par L. H. Pilié, voyer, en date du 25 avril 1851, annexé à un acte en l'étude de W. H. Pascoe, notaire, soixante deux pieds huit pouces et une ligne de face à la rue St Patrick, cinquante-six pieds dix pouces de largeur dans le fond sur quatre-vingt-deux pieds un pouce et quatre lignes de profondeur sur la ligne attenant au lot A. et à soixante quatre-vingt-deux pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de façade à la rue Harmonie.

Etant la même propriété qui fut acquise par la défenderesse, comme elle le déclare, avec de l'argent reçu par elle de la succession de sa tante Maria Aldrich, de Mt Vernon, Indiana, de Christophe Nungesser, conformément à un acte passé pardevant W. H. Pascoe, notaire, le 28 avril 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

4 oct—4,10,17,24 31 nov4

Mme Sylvanie B. Conegre vs M. J. Mullins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,104—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, MARDI, 4 novembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, avantages et servitudes et dépendances qui y appartiennent, etc., situé dans le quartier de la ville ci-dessus, dans l'îlet borné par les rues Washington, Conrey, Carondelet et St-Charles, désigné comme le lot numéro trente quatre et mesure trente pieds de face à la rue Washington, cent vingt deux pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur d'après un plan de C. A. Hedin, en date du 4 octobre 1855 et déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire en cette ville.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de John A. Philippe, conformément à un acte passé pardevant Edward Barnett, ancien notaire en cette ville, le 13 mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

1er oct—1 8 15 22 29 nov 4

Ella H. Murphy vs. William Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,271—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus basé d'après un consentement fait entre les deux parties le plaignant et le défendeur je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci dessous désignés, le LUNDI, 27 octobre 1884, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu et les installations, etc. de la grocerie située à l'encoignure des rues Prytania et Calliope, dans le Premier District de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 oct—15, 22, 26.

VENTE DE SYNDIC.

217 actions de la Banque des Citoyens.

19 Certificats Bons de ville six pour cent.

JEUDI, 23 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire de A. Carrière & Sons vs. Leurs Créanciers No. 11,616 du dossier de la Cour Civile de District. Je procéderai à la vente de: 217 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, dont la valeur au pair est de $100 par action.

19 bons de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme Bons Certificats de $1,000 chacun

Conditions, comptant. Les acquéreurs devront payer dix pour cent au moment de l'adjudication pour assurer la vente. J. M. SALAAS, Syndic de A. Carrière & Sons.

12oct—12,15,22,23

VENTE DE CONSTABLE.

C. Schneider vs. Mme Vve D. Maurain. No 4654.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entrepôt No 93 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 23 octobre 1884, à 11 heures A. M.

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

14oct—14, 18, 23.

Avis aux Créanciers.

George T. Lathrop vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 8,863—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de George T. Lathrop et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par A. H. Wilkins, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 oct—22 26,31

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

P. E. Brulatour & Co. et P. E. Brulatour individuellement contre leurs créanciers.

No. 11,791—Division B.

ORDRE DE COUR—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers de P. E. Brulatour & Co et de P. E. Brulatour individuellement soit convoquée et ait lieu devant Jules F. Meunier, notaire, lundi, 24 novembre 1884, à 11 heures du matin, pour arrêter les conditions et l'époque de la vente des propriétés foncières livrées par les insolvables ci-dessus, conformément à la pétition ci-jointe et à la loi.

Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1884.

Signé: W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. BANKIN, Député-Greffier.

22oct—31 en 30j.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

J. B. Moore & Co. vs. leurs Créanciers. No. 12,249.

ORDRE DE COUR—La cession des propriétés des pétitionnaires, est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue, conformément à la loi, pardevant George C. Préot, notaire, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le 15 novembre 1884, pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que H. Renshaw Jr, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues; et que J B Moore soit appointé syndic provisoire sous un cautionnement de mille dollars.

Nlle-Orléans 6 octobre 1884.

[Signé] A. L. TISSOT, juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. BANKIN, Député-Greffier.

8oct 3f

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée près du Terrain de l'Exposition ET Résidence cottage à deux corps de logis Nos 70 et 72 rue Washington.

Succession de Euphemia Berthaud, épouse de B. R. Coffey.

No 3,148—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet SAMEDI, 15 novembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 octobre 1884, il sera vendu, à l'encan, les propriétés ci-dessous décrites à savoir—

1° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé (maintenant Parc Supérieur de la ville), Live Oak ou Constance, les rues Calhoun et Laurel; le dit terrain forme le coin des rues Calhoun et Live Oak ou Constance, et mesure 144 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Calhoun sur 185 pieds 6 pouces plus ou moins de profondeur et de façade à la rue Live Oak ou Constance.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage, ayant 8 chambres, etc.

2° Un morceau de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Annonciation et Chippewa; le dit lot mesure 30 pieds 11 pouces de face à la rue Washington, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage et à deux corps de logis, recouverte en ardoises et désignée par les Nos. 70 et 72 rue Washington.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les acquéreurs devront faire assurer les propriétés et transférer les polices, et assumer en outre du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John L. Laresche, notaire.

12 oct—12 14 21 28—nov 6 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Cottage à deux corps de logis,

No 276 rue Clara, entre Clio et Erato

Succession de Charles T. Vicellio.

No 9470—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 novembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nlle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1884, il sera vendu:

Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Clio et Erato, désigné comme le lot No 8 et mesurant 32 pieds de face à la rue Clara, sur 126 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, avec bâtisse à deux étages dans la cour—désignées par le No 276 rue Clara.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec les clauses pénales de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et garantie par hypothèque et privilège de vendeur, les améliorations devront être assurées et les polices transférées par l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell, notaire.

12 oct—12,14,21,28 6,15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, etc., No. 132 rue Gravier.

Dans l'affaire de A. Carrière & Sons vs leurs créanciers—No 11,616. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—LUNDI, 27 octobre 1884, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 11 octobre 1884, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, sur les lieux No 132 rue Gravier entre Camp et St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, ce qui suit:

Meubles de bureau et un coffre fort.

Conditions, comptant avant livraison.

16oct—16,19 26 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de August Kratt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,353—Division—Avis est par le présent donné que L. S. Wiltz, jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Kratt, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 oct—22 26 31

Succession de Margaret Higgins, veuve en premières noces de John Hart et en secondes noces de John Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8168—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Mary Scully, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

21oct—21,25,30

Succession de Elizabeth Harmstadt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,064—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

19oct—19,23,28

Successions de Albert Anderson et Marie Anderson, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans, No 10,825—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de ces successions ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

19 oct—19,23 28

Succession de Jacob Strauss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11 969—Division E, Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par E. D White, Exécuteur Testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

19 oct—19 23 28

Succession de Ophelia Ann Watson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,314—Division—Attendu que P. S. Wiltz, Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire de tif dans la succession de feue Ophelia Ann Watson, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

15 oct—15 19 24

Successions de J. P. Barbier et Marie Dame Mercier, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 11,675 et 11,787—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jacques Barbier, exécuteur testamentaire et administrateur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

15 oct - 15,19,24

Succession de Stéphanie Louise Vilcoq, veuve de Clément Duhamel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,500—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter F. Nouvet, Exécuteur Testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

14 oct—14, 18, 23

Succession Louis J. Frigerio Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,295 Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles les deux comptes présentés par Placide Frigerio, comme tuteur des mineurs Joséphine et Giaconda Frigerio, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

14 oct—14 18 23

M. E. GARCIA,

Solliciteur pour MM. ANDERSON & DABBS, marchands de charbon.

REÇOIT des ordres pour l'excellent charbon de Montebello et d'Helena, le premier égal au Cannel anglais. Il livre immédiatement, où à l'époque qu'on lui indiquera, au prix actuel du marché. Il se recommande à ses amis et au public.

Laisser les ordres au bureau de M. J. M. Vilavaso, "K" Gallier Court, ou à la pharmacie P. Barthe, coin Ursulines et Dauphine.

26 août—

VENTES A L'ENCAN'

PAR JAS. P. GUINAULT

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur,—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse JEUDI, 23 octobre 1884, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure Canal et St-Antoine, à l'écurie de Lacourrège, la vacherie de M. Achille Bataille, comprenant—

14 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler, 1 cheval et 1 jument, 1 charrette au lait, les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la laiterie.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant et au dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

19 oct—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marchandises sèches.—Articles pour modistes—Meubles de Bureau—Dans l'affaire de J. F. Buoch vs. Ses Créanciers—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 12,155. Vente de syndic.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau: 45 rue Royale—LUNDI, 27 octobre 1884, à 10:30 du matin, sur les lieux No 338 rue Bienville, coin Romad, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant souffrant et incapable de siéger, en date du 15 octobre 1884, je procéderai à la vente des objets ci-dessous décrits à savoir:

Le contenu du susdit local, comprenant marchandises sèches, articles pour modistes, meubles de bureau et effets, etc, d'après un inventaire enregistré et devant être vendus en lots au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant.

16oct—16 22. 27.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

—Dans l'affaire de—

Mlle Mary Ann Ames et als. vs. Mlle Bridget Smith.

No 12,075—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan à un long crédit pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, rendu et signé le 18me jour de septembre 1884, dans l'affaire de Mlle Mary Ann Ames et als vs. Mlle Bridget Smith, dossier No 12,075, pour un partage, il sera vendu—

Propriétés dans le Premier District.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Erato, Sud Rempart et Clio, désigné par le No. 14, et mesure vingt-neuf (29) pieds de face à la rue Sud Rempart, sur cent douze (112) pieds six (6) pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur à l'arrière, s'ouvrant à la rue Clio, commune à ce terrain et au terrain adjacent de l'encoignure.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite. Le dit lot forme le coin des rues Sud Remparts et Clio, et mesure vingt-neuf (29) pieds quatre (4) pouces et deux huitièmes (2-8) d'un pouce faisant face à la rue Sud Remparts sur cent sept (107) pieds six (6) pouces de profondeur et façade à la rue Clio, entre lignes parallèles avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur à l'arrière, s'ouvrant à la rue Clio, commune à ce terrain et au terrain adjacent No 14, comme ci dessus décrit.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, White et Sud Franklin, et désigné comme le lot No neuf (9). Le dit lot forme le coin des rues Erato et Sud Franklin, et mesure trente-deux (32) pieds de face à la rue Sud Franklin sur une profondeur de cent (100) pieds et quatre-vingt-seize (96) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Julia, Baronne et Dryades, et désigné par le numéro cinquante deux (52), lequel lot de terre mesure vingt cinq (25) pieds de face à la rue Delord, sur cent vingt (120) pieds de profondeur, avec une allée commune à l'arrière, ouvrant sur chacune des rues Baronne et Julie, commune avec ce terrain et autres adjacents.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite, désigné par le numéro cinquante-trois (53), et mesurant vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Delord, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, ensemble avec une allée de quatre pieds de largeur à l'arrière, s'ouvrant sur chacune des rues Dryades et Baronne, commune à ce terrain et autres adjacents.

Tous les susdits lots de terre sont au pied américain et mesure anglaise, et d'après les plans exposés aux lieux de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acheteurs et la balance en paiements égaux à un et deux ans, avec pour crédit des billets des acheteurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, avec coupons au gré des acheteurs, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et contenant les clauses usuelles y compris 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite. Les acheteurs devront assurer les améliorations et transférer les polices d'assurance. Les acquéreurs assumeront les taxes d'Etat et de ville de 1884, et feront au comptant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas T Soniat, Ecr., notaire, aux frais des acquéreurs.

21 sept—21 28 25—oct 5 12 19 25

PAR J. V. GOURDAIN

Magnifique résidence en briques à deux étages.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—SAMEDI, 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan:

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Bassin, Conti et Bienville mesurant 24 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 64 pieds à la rue Conti.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un an &c. portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles, les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1884 en sus du prix d'adjudication et déposeront 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. A. Ker, notaire aux frais des acquéreurs. 11o—11,18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison cottage à un étage.

No 340 rue St Philippe, formant l'encoignure de la rue Galvez, dans le Deuxième District de cette ville.

Succession de Charles Delassize.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 12 051.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 16 septembre 1884, il sera vendu, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'îlet No 17, borné par les rues Galvez St Philippe Dumaine et Miro, mesurant 29 pieds 6 pouces et 4/3 de lignes de face à la rue St Philippe, 29 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond 91 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Galvez et 91 pieds 7 pouces et 1/4 de ligne sur la ligne qui la sépare du lot No 2.

Les améliorations comprennent une maison-cottage à un étage, retirée de la rue, ayant trois chambres, un cabinet et galerie, cuisine ayant une chambre, cuve, puits, parterre et lieux d'aisances; aussi une petite bâtisse faisant face aux rues St Philippe et Galvez, en usage comme un shop de bois et de charbon.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de l'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Chrétien, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 sept—20,27—oct 4,11,18,25

Jolie Résidence, No. 205 Chemin du Bayou, presque en face de l'église St. Augustin.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 79 rue Bienville - SAMEDI, 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, T. ème, Quartier et St Claude.

Pour les dimensions du terrain, voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant, et l'autre à un an de crédit pour un billet de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an, ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes exigibles en 1884 en sus du montant d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11,18

ANNONCES JUDICIAIIRES

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 14ème jour de juin 1884, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes suivants, savoir:

Interdiction de Frederick Hecker, Jr. } No 8,869. Division "C."

Cette affaire a été appelée aujourd'hui par continuation A. M. Henderson pour le demandeur, le défendeur étant absent et non représenté. La Cour ayant entendu les plaidoiries et les témoignages ainsi que les motifs allégués de la part du défendeur à l'appui de l'exception enregistrée, et considérant en outre qu'il était pleinement établi que le défendeur Frederick Hecker Jr est complètement dépourvu de raison et doit être interdit;

Il est ordonné, adjugé et décrété que l'exception enregistrée au nom du défendeur est écartée, et que le dit Frederick Hecker Jr est par le présent déclaré incapable d'accomplir raisonnablement aucun des actes qu'une personne majeure et saine d'esprit pourrait accomplir, et conséquemment qu'il est interdit à tous égards.

Jugement rendu le 24 juin 1884.

Jugement signé le 28 juin 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3e jour d'octobre 1884 de l'année de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre.

M. A. McDONNELL, Député-Greffier.

4 oct—3f—1fpsem

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et commerciale, à l'encoignure des rues Market et New Levee, qui touche à la forge, et deux lots de terre.

Dans l'affaire de la succession de Fred. Hecker, décédé—No 10,420—Succession de Mme Louis Werner, sa femme,—No 11,323.

Vente à l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, ENCANTEUR—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 15 novembre 1884 à midi, à la Bourse Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez en vertu de et conformément à deux ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Division A. dans l'affaire de la succession Fred. Hecker, décédé, dossier No 10,420, en date du 9 octobre 1884, et l'autre de l'Honorable W. T. Houston Juge de la Division B, dans l'affaire de la succession de Mme Louise Werner, femme décédée de Fred Hecker. Dossier No 11,323, en date du 15 octobre 1884, à l'encan il sera vendu

Deux certains lots de terre, ensemble avec tout à les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levee, Tchoupitoulas, Market et St James, désignés par les Nos. 1 et 2 et se touchent, mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue New Levee, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues New Levee et Market; étant la même propriété acquise par le défunt de Mme M. C. Livaudais et autres, conformément à un acte pardevant Théo. Guyol, notaire, le 16me jour de juillet 1865.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages bien bâtie, convertie en ardoises, subdivisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée et chambres à l'étage supérieur, et dans le fond, gaz partout, cuve, etc., ainsi qu'une forge sur un côté du lot, et un grand hangar en bois, chambres et autres bâtisses dans le fond de chacun des lots. Un grand verandah sur la façade et sur le côté couvrant toute la banquette. Les magasins sont presque neufs et en parfait état.

Conditions, comptant en passant les titres, 10 pour cent seront requis au comptant sur les lieux.

L'acquéreur assumera en outre de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12oct—12, 9,26—nov2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisses de la "Louisiana Troy Laundry Company,"

Nos 37, 39 et 41, rue Bourgogne, et le contenu comprenant

Appareils pour Blanchisserie, Bouilloire, Machine, Wagons, Harnais, chevaux et Meubles de bureau.

Résidence No 74, rue St. Pierre.

Succession d'Eugène Gérard.

No 12,047.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet - SAMEDI, 1er novembre 1884, à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 septembre 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite—

1° La bâtisse en briques désignée par les Nos 37, 39 et 41 rue Bourgogne, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville Remparts et Douane, dans le Deuxième District de cette ville; le terrain mesure 59 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 150 pieds au pied français. Cette propriété est maintenant occupée par la blanchisserie à vapeur connue comme le **Louisiana Troy Laundry Company**

2° Une portion de terre touchant dans le fond à la propriété ci-dessus décrite et mesurant au pied français, 60 pieds sur une ligne parallèle à la rue Bourgogne, 60 pieds sur une ligne parallèle à la rue Remparts, sur 30 pieds de profondeur entre les deux dites lignes

3° La bâtisse en briques à deux étages désignée par le No 74 de la rue St Pierre, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Toulouse, Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville. Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue St Pierre sur 120 pieds de profondeur, au pied français, et a été acquis par le défunt de Lonis Gerard par acte passé par Chas de Armas, en date du 24 mai 1860 comme suit: 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire.

Le même jour 1er novembre 1884, à 1:30 de l'après-midi, il sera vendu à l'encan, sur les lieux Nos. 37, 39 et 41 rue Bourgogne, le contenu du dit local, comprenant un établissement de blanchisserie bouilloire, machine, wagon, harnais et un cheval, meubles et installations de bureau, d'après un inventaire

Conditions—Comptant avant livraison.

28sept—28—5, 12, 19, 26oct—1 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux meubles meublants, pour salons, salles à manger et chambres à coucher, en palissandre, noyer noir et chêne. Glaces, tapis, bibliothèques, ornements, articles utiles et de luxe, qu'il serait trop long de mentionner.

Miss Mary Ann Ames et autres contre Miss Bridget Smith.

Dossier No 12,075. Vente pour un partage

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—MARDI, 28 octobre 1884 à 10 heures et demie A. M., sur les lieux Nos 365 et 367 Sud Rempart, coin Clio, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A rendu et signé le 18 septembre 1884, dans l'affaire de Miss Mary Ann Ames et autres contre Miss Bridget Smith, Dossier No 12,075, pour un partage, il sera vendu—

Un grand assortiment de valeur de très beaux meubles meublants de tout genre, le tout en bon état, conformément à l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

Les meubles ne pourront être vus que le jour de la vente. 17 oct—17,19,25—oc 28

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et terrains nus dans le Deuxième District.

La jolie résidence en bois à deux étages, avec un grand terrain, No 157 rue Dorgenois, entre Dumaine et St Philippe.

Cottage seul et terrains nus sur les rues St Philippe et Broad.

Succession d'Edward Abell décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 11,957.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES, WARREN HOMES, encanteur. Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 8 novembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division C, maintenant absent en congé, en date du 23 septembre 1884, Dossier No 11,957 pour compte de la succession d'Edward Abell, décédé, à l'encan, il sera vendu

1° Un certain morceau et portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Broad, St-Philippe et Dumaine, désigné comme lot A, et mesure 61 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Dorgenois, 67 pieds 9 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 187 pieds 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, ayant 12 ou 14 chambres, maison à lavage et de bois, etc., et connu comme No 157 rue Dorgenois.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite et la touchant dans le fond, désigné comme le lot B, mesurant 78 pieds 4 lignes sur la ligne du fond qui le divise du lot A et a une profondeur de 287 pieds 9 pouces et 6 lignes

3° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même District et îlet, touchant à la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot C, mesure 67 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur et façade à la rue Broad de 100 pieds, entre lignes parallèles et forme le coin des rues Broad et St. Philippe

4° Quatre lots de terre de valeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10, les dits lots se touchant et mesurant: le lot No 6, 33 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, les améliorations consistant en un cottage pour résidence contenant 4 chambres, balcon sur la façade et le côté, citerne, etc.

Les lots Nos 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 9 consistent en un cottage pour résidence contenant 5 chambres, cuisine, citerne, etc., avec balcon sur la façade et le côté.

Les lots Nos 7, 8 et 10 sont vacants.

5° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 12, mesurant 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage pour résidence, contenant 3 chambres, cuve, etc.

Les mesures ci-dessus, plus ou moins, sont au pied américain, et conformément à un plan dressé par Jno. F. Braun, arpenteur, en date du 17 avril 1882, et à un plan fait par Chas Schander, en date du — octobre 1884.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront payer sur les lieux 10 pour cent pour répondre de la vente.

Actes de vente pardevant E Bouny, notaire aux frais des acquéreurs.

5 oct—5,12,19,26 oct - 2, nov à la vente

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

94 et 96 rue Conti,

Seul propriétaire et fabricant

18mars—

Fabrique de corniches Crescent City.

(Crescent City Cornice Works.)

BACKUS & BRISBIN,

Corniches et dessus de fenêtre en fer galvanisé Chassis pour toiture. brevet de Hayes, sky-light 247 à 251 rue Magazine, NLLE-ORLEANS.

19 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

No 233 Chemin du Bayou entre Marais et Villeré.

Elégante résidence pour famille, montée sur pilliers en briques, avec terrain et bâtisse avec façade à la rue Marais

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 46 rue Royale, SAMEDI, 25 octobre, 1884, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles—

2 ne portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Villeré, Esplanade et le Chemin du Bayou, se composant de deux lots se touchant et mesurant comme suit:

Le lot No 1 mesure 58 pieds 2 pouces (pied français) de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 86 pieds 4 pouces 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Marais, 93 pieds 8 pouces sur la ligne la plus près de la rue Villeré et 57 pieds 8 pouces sur la ligne du fond.

Le lot No 2 mesure, au pied français, 38 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 97 pieds 4 1/2 pouces.

Les améliorations consistent en une élégante résidence pour famille, retirée de la rue connue comme No 233 Chemin du Bayou, élevée sur piliers en briques à peu près 15 pieds de terre, ayant un corridor au rez-de-chaussée dans le centre, avec deux chambres sur chacun des côtés du corridor chambre dans le fond; quatre chambres et corridor au premier étage, galerie de façade et derrière, jardin planté de fleurs, et sur la rue Marais deux bâtisses en bois à deux étages ayant six chambres chacune; cuve, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance en un crédit d'un et deux ans, avec billets portant hypothèque spéciale, privilèges et liens de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, l'assurance par l'acquéreur et le transfert de la police au porteur des billets, et toutes les autres clauses usuelles de garantie dans l'acte de vente

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1884, en sus du prix de son adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18oct—18 au 25

Propriété améliorée de valeur dans le Troisième District, Rue Amour, entre Barthélemy et Mazant.

Succession de Henry Beyer.

No 11,938.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 22 novembre 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W T Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant en congé, en date du 4 octobre 1884, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Deux terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 2 et 3 de l'îlet No. 17, qui est borné par les rues Amour, Mazant, Bons-Enfants et Barthélemy, d'après un plan dressé par John Schneider, le 1er janvier 1837, déposé en l'étude de A. Ducatel, comme plan No. 21, du livre de plans No. 1, lesquels lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Amour sur 198 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No. 2 comprennent une petite bâtisse cottage avec une chambre, et sur le lot No 3 une petite maison cottage avec trois chambres et corridor, bâtisse dans le fond, cuve, etc., cratgera etc.

Conditions—1/3 ou plus comptant et la balance à un crédit de un ou de un et deux ans au gré de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur portant intérêt à 8 p. c. l'an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les acquéreurs devront assurer les bâtisses sur la dite propriété pour leur valeur et transférer la police d'assurance au détenteur des dits billets et payer tous les frais d'avocat fixés à cinq pour cent en cas de poursuite pour le paiement des dits billets. L'acquéreur devra faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 oct—1—8—15 22 nov

Placement rémunératif.

Nos. 13 et 15 rue Toulouse, entre Chartres et Decatur.

Deux bâtisses en briques à quatre étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 25 octobre, 1884, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—

Deux terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Decatur, Chartres et Jefferson, désignés par les Nos. 10 et 11 sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte le 9 octobre 1884, mesurant comme suit: Le lot No. 10, 26 pieds 3 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 80 pieds sur la ligne du lot No. 11, 73 pieds 9 pouces sur l'autre ligne latérale et 26 pieds 5 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, le lot No. 11, 26 pieds 3 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 80 pieds sur le côté du lot No 10 et de l'autre côté 89 pieds 3 pouces 1 ligne de profondeur 26 pieds 3 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations sur le lot No 10 comprennent une bâtisse en briques à 4 étages, ayant au rez-de-chaussée un magasin et des chambres habitables aux étages supérieurs. Grandes galeries en fer au second et au troisième étages; cour pavée, hydrant, cuve, lieux d'aisance, etc., cette propriété porte le numéro municipal 13 rue Toulouse.

Les améliorations sur le lot No 11 sont identiques à celles du lot No 10 et portent le numéro municipal 15 rue Toulouse.

Ces propriétés sont maintenant louées au taux mod que de $90 par mois, de $1080 par an pour les deux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat, assurance par l'acquéreur et transfert de la police au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1884 en sus du prix d'adjudication et devront faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant M T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

11 oct—11,12,18 au 25

ATTENTION.

CONNAISSEURS, AMATEURS, IMPORTATEURS, MARCHANDS DE LIQUEURS, RESTAURATEURS, CAFETIERS, PROPRIETAIRES D'HOTELS Et Autres.

500 Caisses, plus ou moins, des célèbres marques de vins fins: Ricïebon, St-Michel, Château Le Roc, Château Gamet Lassalle 1875, Château Kewan 1872, 1873, 1879; Château Margaux 1873, Curol Margaux, Curol Pontet Canet, Curol Château Margaux, Curol Château Sauternes, Vins de Bourgogne Moulin à-Vent, Pommard, Caraton, Chambertin 1874, Clos de Vougeot 1865-1869, Chablis, Rommanée, grandes et petites bouteilles.

100 Caisses, plus ou moins, Absinthe Pernod, Cognac Castillon, Vinaigre, Eau de Fleurs d'Oranger, Prunes Impériales, etc.

38 Paniers Anisette, 65 caisses Sardines et Petits Pois.

115 Dame-jeannes vides, 5, 2, 1 et 1/2 gallon.

150 Boites 1/2 et 1/4 Truffes première qualité.

75 Demi-barriques, plus ou moins, Cognac Pinet Castillon, Sherry Duff Gordon, Porto Affley, Rhum de la Nouvelle-Angleterre.

700 Caisses Savon Castille, rayé bleu et rouge.

60 Barriques, plus ou moins, Vins Pusot Sauternes, Château Sauternes, Wortenberg, Morbuzet St-Estèphe, Panillac, St Sauzin, Richebon.

10 Quarts de barriques, plus ou moins, Sherry Paul Emile Thomas.

101 Caisses Huile Lucca et grand nombre de marques bien connues de Vins, Liqueurs, etc Aussi, les meubles de bureau, coffre-fort, etc, dont on trouvera les détails dans des catalogues qui seront émis le 17 octobre et que l'on peut se procurer au bureau des encanteurs.

P. E. Brulatour & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,701.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale. —MERCREDI, 22 octobre 1884, au bureau de M. Brulatour, rue Royale, entre St Louis et Toulouse, meubles de bureau, installations, etc., et JEUDI, 23 octobre à 10 1/2 heures du matin, continuation de la vente à l'encan, au Importer's Bonded Warehouse U. S. B. W Nos 4 et 8, rue North Peters, entre Conti et St-Louis, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 octobre 1884, dans l'affaire ci dessus les articles ci-dessus mentionnés, en lots au gré des acquéreurs

Conditions—Comptant, avant livraison.

Les comptes devront être payés au bureau des encanteurs. 10oct—

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 58 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6, three month $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:

Per annum, $3; six months, $1,50; three months, 75 cts.

L'A[illegible]

CO[illegible]

Prix du [illegible]

VOIE [illegible]

Notre [illegible] Houston, [illegible] Texas. [illegible] New-York [illegible] Billets d' [illegible]

23 nov—

ENTRE [illegible] LE [illegible]

Entrepont, excursion, $50; [illegible]

POUR [illegible] Partant [illegible]

LOUISIANA [illegible] Le steamer [illegible]

Passage [illegible]

MANDE [illegible] et les Vapeur NE [illegible]

Landis [illegible] Mardis [illegible] Mercredis [illegible] Dimanches [illegible] Jeudis [illegible]

PRIX DU [illegible] JOURS D'[illegible] Enfants.

30 avril [illegible]

Ligne [illegible]

HAS. P. [illegible] surintendant [illegible] Pour [illegible]

Part tous les [illegible] Part à midi, MEDIS, [illegible] temps pour [illegible] 20 janv—

COTE [illegible]

K. J. C[illegible] Part [illegible] pour Pointe [illegible] Pour tiét ou [illegible]

FE[illegible]

No 6

Le F[illegible]

Par [illegible]

LE C[illegible]

—Non, n'est pas [illegible] nier mot. pas de me m'étais pas [illegible] marche que tenant vos je n'insiste moins [illegible] trop tout, j'ai vous avais les [illegible] plus [illegible] tre travail aurais-je votre cœur [illegible] —Ah! [illegible] elle. —Ainsi, dit-il en se [illegible] deux mois [illegible] —Jamais, rouche. Et, protester —Je vous [illegible] moi!